



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr

AYLF Petite Enfance

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
AYLF Petite Enfance
646 rue de Cagny 80088 Amiens

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Éqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Pôle Amiens Haute Picardie
Vallée des Vignes
7 avenue du Danemark
C.S. 49451
80094 Amiens Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3.22.82.81.00
Télécopie : +33 (0)3.22.82.81.09
Site internet : www.kpmg.fr

AYLF Petite Enfance

Siège social : 646 rue de Cagny 80088 Amiens

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'AYLF Petite Enfance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AYLF Petite Enfance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe fait état des mesures mises en place en 2019 permettant à la Direction et la Gouvernance de maintenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes 2019.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'Association au regard du principe de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Conseil d'Administration arrêté le 9 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport annuel du Conseil d'Administration relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

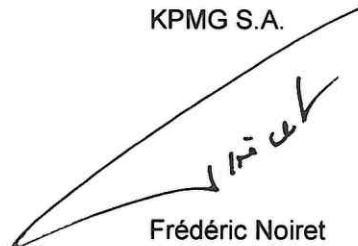
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 28 juillet 2020

KPMG S.A.



Frédéric Noiret
Associé

ACTIF	Brut 2019	Amortissement 2019	Net 2019	Net 2018
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	79 984	33 326	46 657	62 654
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 489	2 461	2 028	3 305
Fonds commercial				
Autres			0	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	7 056	3 762	3 294	5 154
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 067	1 362	2 706	3 519
Autres	119 397	26 783	92 614	105 753
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 400		10 400	10 400
TOTAL I	225 393	67 694	157 699	190 785
		0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	28 277		28 277	16 371
Autres	96 669		96 669	104 581
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	141 973		141 973	156 779
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	266 919		266 919	277 731
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	492 312	67 694	424 618	468 516

Bilan Passif des Associations et Fondations		
Dossier : 37 - AYLE PETITE ENFANCE - Périodes de : 01/2019 à 12/2019		
PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation (sans droit de reprise)		
Réserves	0	0
Report à nouveau	-199 921	-65 177
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-21 425	-134 744
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	200 000	200 000
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	-21 346	79
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	337 339	353 785
Emprunts et dettes financières divers	2 896	2 896
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 403	23 541
Dettes fiscales et sociales	48 795	50 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	547	2 059
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	36 983	35 201
TOTAL IV	445 963	468 437
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	424 618	468 516
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de Resultat Charges des Associations et Fondations
Dossier : 37 - AYLE PETITE ENFANCE - Périodes : 01/2019 à 12/2019

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0	0
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	164 958	190 064
Impôts, taxes et versements assimilés	9 199	6 489
Salaires et traitements	265 545	221 425
Charges sociales	74 495	79 847
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	33 086	32 692
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres Charges	12	0
TOTAL I	547 284	530 517
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 382	4 610
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 382	4 610
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		0
Sur opérations en capital		0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL IV		0
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	552 674	535 128
Total des Pôis (invisibles)	531 251	400 385
Solde créditeur - excédent		
TOTAL GENERAL	552 674	535 128
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de Résultat Produits des Associations et Fondations
 Dossier : 37 - AYLE PETITE ENFANCE - Périodes : 01/2019 à 12/2019

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	396 805	290 409
Dotations et Produits de tarification		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	131 016	109 660
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	3 430	24
TOTAL I	531 251	400 093
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		291
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		291
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL IV		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	531 251	400 385
Total des Charges (invisible)	552 676	535 128
Solde débiteur = déficit	21 425	134 744
TOTAL GENERAL	552 676	535 128
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0	0

AYLF PETITE ENFANCE

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
2	Principes et méthodes comptables	3
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
3.1	Actif immobilisé	4
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	4
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	5
3.2	Actif circulant	6
3.2.1	Créances	6
3.2.2	Autres créances significatives	6
3.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	6
3.4	Fonds associatifs	7
3.4.1	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	8
3.4.2	Provisions réglementées	8
3.5	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	8
3.5.1	Provisions	8
3.5.2	Passifs non comptabilisés	9
3.5.3	Fonds dédiés	9
3.5.4	Dettes financières et autres dettes	9
3.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	10
3.7	Compte de résultat	11
3.7.1	Résultat par activité ou établissement	11
3.7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	11
3.7.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	11
4	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	12
5	Informations relatives à l'effectif	13
6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	14
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	14
6.1.1	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	14

1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2019 est la deuxième année d'activité pleine.

La capacité du multi accueil est passée de 20 à 28 places à partir du 01/01/2019.

Le nombre de berceaux vendu a augmenté de 6 berceaux au 31/12/2018 à 10 berceaux au 31/12/2019.

Cependant, l'objectif de vente de 20 berceaux n'a pas été atteint de même que l'équilibre financier.

C'est pourquoi des mesures d'économie ont été prises courant 2019 :

- fin de la mise à disposition d'un agent d'entretien qui faisait l'objet d'une facturation de prestation de service. Cet agent a été embauché en direct.
- fin de la mise à disposition d'un cuisinier qui faisait également l'objet d'une facturation de prestation de service, remplacée par la livraison de repas.

D'autre part, afin d'augmenter le chiffre d'affaires, l'association Yves Le Febvre Petite Enfance a proposé à la ville d'Amiens d'augmenter le nombre de places qui lui est réservées au sein de notre structure de 15 à 30 berceaux. Cette proposition a été acceptée et est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2020.

Toujours dans cette optique, l'ouverture d'une micro crèche a été travaillée au 4^{ème} trimestre 2019. Nous avons obtenu une autorisation de la PMI d'ouvrir une micro crèche de 10 places à partir du 17 février 2020.

Toutes ces actions devraient nous permettre d'avoir un résultat comptable positif.

C'est pourquoi la direction et la Gouvernance ont évalué positivement la capacité de l'association à continuer son exploitation sur une période de 12 mois après la clôture de l'exercice, permettant de maintenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes 2019.

Evénements postérieurs à la clôture :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

En effet, suite au confinement, la structure a fermé 3 jours notamment pour pouvoir effectuer une désinfection complète des locaux. Puis le multi accueil du Jeu au Je a ré ouvert ses portes afin d'accueillir les enfants de soignants avec une capacité de 10 enfants pendant les 10 premiers puis de 20 enfants au vue de la demande. (En application de l'article 2 de l'ordonnance N°2020-310 du 25 mars 2020, la capacité maximale autorisée est de 2 x 10 enfants). La micro crèche est restée fermée faute d'enfant à accueillir.

L'Association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

2 Principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, il débute le 01/01/2018 et se termine le 31/12/2018.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés ci-après.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	84 473			84 473
Immobilisations corporelles	130 521			130 521
Immobilisations financières	10 400			10 400
Total	225 394			225 394

L'immobilisation financière de 10 400 € concerne une caution donnée à la SCI YLF

3.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18 514	17 273		35 787
Immobilisations corporelles	16 094	15 813		31 907
Immobilisations financières				
Total	34 608	33 086		67 694

3.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L	3 à 5 ans			
Immobilisations corporelles	L	3 à 10 ans			
Immobilisations financières					
Total					

3.2 *Actif circulant*

3.2.1 *Créances*

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont le cas échéant dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.2.2 *Autres créances significatives*

Les autres créances concernent notamment :

- Les produits à recevoir : Solde PSU CAF 21 538,48 € + Subvention CAF : 32 608,88 € + MSA : 3 779, 73 € + Mairie d'Amiens : 17 733,30 € soit au total 75 660,39 €
- Le remboursement Taxe sur salaires : 10 676 €

3.3 *Tableau des dépréciations de l'Actif*

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total				

3.4 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables (par l'organisme)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	- 65 177	- 134 744		- 199 921
Résultat de l'exercice	-134 744	-21 425	-134 744	-21 425
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports	200 000			200 000
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés (avec charges)				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (par l'organisme)				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				

3.4.1 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)	199 921	
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- A l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde	199 921	

3.4.2 Provisions réglementées

Néant

3.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

3.5.1 Provisions

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total				

3.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Néant

3.5.2 *Passifs non comptabilisés*

Néant.

3.5.3 *Fonds dédiés*

Néant

3.5.3.1 Informations sur les fonds dédiés non utilisés

Néant

3.5.4 *Dettes financières et autres dettes*

Les dettes financières concernent 2 emprunts :

- France Active : Capital restant dû 200 k€
- Crédit Coopératif : 137 k€

Les autres dettes concernent les comptes courants AYLF Enfance Famille pour 3 443 €.

3.5.4.1 Produits constatés d'avance

Les Produits Constatés d'Avance s'élèvent à 36 983 € et concernent les facturations de berceau d'avance.

3.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances		
						Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres	10 400		10 400	Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires (2) Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine				
Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés	28 277	28 277			337 339	55 075	229 558	52 706
Autres	96 669	96 669						
Charges constatées d'avance				Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance	2 896 19 403 48 795 547 36 983	2 896 19 403 48 795 547 36 983		
TOTAL	135 346	124 946	10 400	TOTAL	445 963	163 699	229 558	52 706
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice (3) Dont envers les associés (indication du poste concerné)	16 438			

3.7 **Compte de résultat**

3.7.1 **Résultat par activité ou établissement**

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (= libre)</i>		
1 Crèche	21 425	
2		
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)</i>		
3 Activité ou établissement 1		
4 Activité ou établissement 2		
5 Activité ou établissement 3		
Résultat de l'exercice	21 425	

3.7.2 **Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)**

Néant

3.7.3 **Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits**

Honoraires des commissaires aux comptes :

	KPMG
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	1 900 € TTC
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	1 900 € TTC

4 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la convention avec la partie liée	Montant des transactions avec la partie liée	Autres informations (ex poste des comptes) nécessaire à l'appréciation
AYLF ENFANCE FAMILLE	Compte Courant	-2 896 €	
AYLF ENFANCE FAMILLE	Refacturation de Frais	- 547 €	
AYLF ACTIONS	Compte Courant	5 500 €	

5 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	1
Non cadres	9
Total	10

6 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Autres engagements		

6.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

- Néant